

Décision

Générale

colonial

Décision n° 311 concernant les services d'Etat.

n° 311

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation à destination de Nantes (Loire-Atlantique), 46, boulevard des Anglais, est accordé à Michel Chauvin (17 ans), fils de M. Chauvin (Alfred), Inspecteur principal des Trésoreries d'Outre-Mer, en service à Djibouti (indice 410, groupe II). M. Michel Chauvin voyagera par voie aérienne de Djibouti à Paris et par voie ferrée de Paris à Nantes. Son départ est fixé, en principe, au 25 mars 1960. La dépense est imputable sur le Budget de l'Etat.